

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392**10 avril 2003****SOMMAIRE**

Aberdeen Global, Sicav, Luxembourg	18814	Lochmore S.A., Luxembourg	18772
Adria S.A., Luxembourg	18811	Loopy S.A., Useldange	18816
ARCO, Architecture Company, S.à r.l., Luxembourg	18807	LRI-Fund Management Company S.A., Munsbach	18803
Aztek International (Succursale) S.A., Luxembourg	18794	Mon Toit, S.à r.l., Dudelange	18781
Aztek International (Succursale) S.A., Luxembourg	18807	Montalcino Finances S.A., Luxembourg	18792
B.F. Meat, S.à r.l., Luxembourg	18805	Montalux, S.à r.l., Colmar-Berg	18795
Benictim Properties, S.à r.l., Luxembourg	18807	Nautilux Shipping S.A., Itzig	18789
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg	18803	Naviservice International, S.à r.l.	18796
Claremont Consulting Services S.A., Luxembourg	18791	Netco Industries S.A., Luxembourg	18793
Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg	18804	Netco Industries S.A., Luxembourg	18793
Compagnie de Sécurité S.A.H., Luxembourg	18804	Nostras S.A.H., Mamer	18810
Composource, S.à r.l., Oberwampach	18815	Oxylogue S.A., Luxembourg	18798
Composource, S.à r.l., Oberwampach	18815	Peinture Colibri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18795
Composource, S.à r.l., Oberwampach	18815	People Competence S.A., Esch-sur-Alzette	18770
Compta Services & Partners, S.à r.l., Beckerich	18816	PG Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	18801
Compta Services & Partners, S.à r.l., Beckerich	18816	PG Europe 3, S.à r.l., Luxembourg	18799
Comul Professional S.A.	18815	Photo Media Lux, S.à r.l., Useldange	18816
Damovo Group S.A., Luxembourg	18784	PI Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	18797
Evergreen Management S.A., Luxembourg	18794	Promoinvest S.A., Luxembourg	18803
Finaten S.A.H., Luxembourg	18771	Promoinvest S.A., Luxembourg	18811
Galiver Holding S.A., Luxembourg	18794	Promoinvest S.A., Luxembourg	18811
Galiver Holding S.A., Luxembourg	18794	root eSolutions, S.à r.l., Walferdange	18782
Green Sky S.A., Luxembourg	18788	Salaparuta Inc. S.A., Luxembourg	18805
Green Sky S.A., Luxembourg	18788	Salaparuta Inc. S.A., Luxembourg	18805
(4) I Invest Ltd. S.A., Luxembourg	18790	Salaparuta Inc. S.A., Luxembourg	18806
(4) I Invest Ltd. S.A., Luxembourg	18790	Secur Channel S.A., Luxembourg	18795
In-Serv S.A., Esch-sur-Alzette	18777	Servitia S.A., Luxembourg	18779
Inoxys S.A., Pétange	18776	Servitia S.A., Luxembourg	18780
Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18796	Solime, S.à r.l., Itzig	18774
Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18796	Stratos LFC S.A., Luxembourg	18800
Ixode Investments S.A., Luxembourg	18791	Valsabbia Lux S.A., Luxembourg	18785
J.V. Participation S.A., Luxembourg	18807	Vena S.A., Luxembourg	18787
Kreutzer S.A.H., Luxembourg	18802	Vena S.A., Luxembourg	18787
Life Consulting Luxembourg S.A., Beckerich	18816	Venture & Capital Holding Inc. S.A., Luxembourg	18810
Lindon Associés S.A., Luxembourg	18792	Vialarda International S.A., Luxembourg	18786
		Vinolux S.A., Pétange	18773
		Vogue International S.A., Luxembourg	18804
		Vogue International S.A., Luxembourg	18804
		Voyages Unsen S.A., Eschette	18770
		Worldace Corporation S.A., Luxembourg	18788

VOYAGES UNSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8817 Eschette.
R. C. Diekirch B 4.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 27 mars 2003, réf. DSO-AC00286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mars 2003.

Signature.

(900500.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

PEOPLE COMPETENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.541.

L'an deux mille trois, le vingt février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PEOPLE COMPETENCE S.A., avec siège Dudelange, (RC B N° 84.541), constituée suivant acte notarié du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C N° 402 du 13 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hammou Najj Abboud, administrateur de société, né à Bhalil (Maroc), le 27 juillet 1953, demeurant à F-54000 Nancy, 6, Clos du Haut de Chèvre.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Dudelange à Esch-sur-Alzette et modification de l'article 2 alinéa 1^{er}.
2. Révocation de Madame Claire Gauthrot comme commissaire aux comptes.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dudelange à Esch-sur-Alzette.

L'adresse du siège est: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

En conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} est modifié comme suit:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque comme commissaire aux comptes Madame Claire Gauthrot et nomme en son remplacement la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE CGS, S.à r.l., (RC B N° 52.338), avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, avenue J.F. Kennedy.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H.N. Abboud, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2003, vol. 886, fol. 33, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 mars 2003.

G. d'Huart.

(010586.4/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

FINATEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.084.

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINATEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27084, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 18 février 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 26 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 21 décembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Foetz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, né à Grevenmacher, le 10 août 1957.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Marechal, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 138S, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

F. Baden.

(011929.5/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

LOCHMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 45.216.

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières, établie à Luxembourg sous la dénomination de LOCHMORE S.A., (RC N° B 45.216), constituée suivant acte notarié du 30 septembre 1993, publié au Mémorial C N° 567 du 30 novembre 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C N° 77 du 15 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Marie Magonet, juriste, demeurant à Ottignies (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de deux millions cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix euro (EUR 2.586.870,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 455.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.586.870,- à EUR 3.041.870,-, par la création et l'émission de 45.500 actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Changement de l'adresse du siège social.

5. Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Romain Zimmer en remplacement de Monsieur Jean Brucher.

6. Prolongation du mandat des administrateurs actuellement en fonction pour une nouvelle période de 6 ans.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 455.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.586.870,- à EUR 3.041.870,-, par la création et l'émission de 45.500 actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

De l'accord unanime de l'Assemblée, et pour autant que de besoin, les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution

Ces nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Francesco Olivieri, avocat, né à Milan, le 22 septembre 1951, demeurant Florence.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de EUR 455.000,-, laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suite à la résolution qui précède l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions quarante et un mille huit cent soixante-dix euro (EUR 3.041.870,-), divisé en 304.187 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le siège social est transféré du 10, rue de Vianden à Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Quatrième résolution

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, né à Pétange, le 14 mars 1959 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean Brucher auquel décharge pleine et entière est accordée.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration actuellement en fonction se compose comme suit:

Monsieur Luigi Bergamini, administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1964 à Modena (I), demeurant à Modena (I);

Monsieur Francesco Olivieri, préqualifié;

Monsieur Romain Zimmer, préqualifié.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que le mandat des administrateurs actuellement en fonction est prolongé pour une nouvelle période de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ six mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, M. Magonet, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2003, vol. 886, fol. 22, case 6. – Reçu 4.550 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 mars 2003.

G. d'Huart.

(010587.4/207/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

VINOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.365.

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VINOLUX S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy, (RC B N° 87.365), constituée suivant acte notarié du 6 mai 2002, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Aline Da Fonte, administrateur de sociétés, demeurant à Rodange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de cent soixante-quinze mille euro (EUR 175.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à deux cent six mille euro (EUR 206.000,-).

2. Modification de la valeur nominale des actions.

3. Souscription et libération de cette augmentation de capital.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de cent soixante-quinze mille euro (EUR 175.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à deux cent six mille euro (EUR 206.000,-).

La valeur nominale de l'action est fixé à 206,- euro.

L'augmentation de capital de cent soixante-quinze mille euro (EUR 175.000,-) a été libérée par un versement en espèces, laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Ces nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

50 % par la société anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège à L-4751 Pétange, 165a, rte de Longwy, (RC B N° 81.172);

50 % par la société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., avec siège à L-4751 Pétange, 165a, rte de Longwy, (RC B N° 78.129).

Troisième résolution

Suite à cette décision l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent six mille euro (EUR 206.000,-), divisé en mille actions de deux cent six euro (EUR 206,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Da Fonte, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 886, fol. 40, case 11. – Reçu 1.750 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 mars 2003.

G. d'Huart.

(010585.4/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

SOLIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 28, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 92.267.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Lies, retraité, né à Luxembourg, le 5 août 1936, demeurant à L-5969 Itzig, 28, rue de la Libération.
2. Madame Félicie Meiers, épouse de Robert Lies, sans état, née à Herborn, le 19 juin 1941, demeurant à L-5969 Itzig, 28, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOLIME, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Itzig, dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la gestion et la location de tous immeubles ou parts d'immeubles.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Robert Lies, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Madame Félicie Meiers, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5969 Itzig, 28, rue de la Libération.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Lies, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lies, F. Meiers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, vol. 137S, fol. 93, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

G. Lecuit.

(011210.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

INOXYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 78.052.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INOXYS S.A., avec siège à Bertrange, (RC B N° 78.052), suivant acte notarié du 2 octobre 2000, publié au Mémorial C page 9432/2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Chamoux, dessinateur, demeurant à L-4732 Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Libération totale du capital social.
2. Transfert du siège social de Bertrange à Pétange.
3. Conversion du capital de LUF 1.250.000,- en EUR 30.987,-.
4. Augmentation de capital de 13,- euro pour le porter de son montant actuel de EUR 30.987,- à EUR 31.000,- par incorporation de réserves.
5. Démission des sociétés DUSTIN INVEST INC et OLIVECREST LIMITED comme administrateurs, avec pleine et entière décharge.
6. Nomination de Madame Stéphanie Kovacs et Monsieur Daniel Lamy Perret comme nouveaux administrateurs.
7. Démission du commissaire aux comptes avec pleine et entière décharge.
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
9. Modifications statutaires afférentes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Suite à un versement en espèces de EUR 16.250,-, l'assemblée générale constate que le capital social est entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bertrange à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,-.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 13,- pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,- à EUR 31.000,- par incorporation de réserve.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les sociétés OLIVECREST LIMITED et DUSTIN INVEST INC comme administrateurs.

Sont nommés en leur remplacement:

Madame Stéphanie Kovacs, enseignante, née à Differdange, le 3 mars 1977, demeurant à Differdange.

Monsieur Daniel Lamy Perret, employé privé, né à Craonne (F), le 1^{er} juillet 1964, demeurant à F-69009 Lyon, 1, place du Marché.

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur François David comme commissaire aux comptes.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard G.D. Charlotte. (RC B No 50.577).

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants, pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 2 alinéa 1^{er} et 5 alinéa 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par mille actions de trente et un euro (EUR 31,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ cinq cent quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Beckerich, T. Chamoux, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2003, vol. 886, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2003.

G. d'Huart.

(010589.4/207/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

IN-SERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue de Canal.
R. C. Luxembourg B 92.265.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trois mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stéphane Kohr, administrateur de société, demeurant à F-57970 Yutz, 26, rue Jean Jaurès.
- 2.- Monsieur Lionel Guehl, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 3A, promenade Leclerc.
- 3.- et Monsieur Pascal Garijo, administrateur de société, demeurant à F-57710 Tressange, 16, rue Bir Hakeim.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participation financière, qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination IN-SERV S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet la plateforme de fournitures générales pour l'industrie et le B.T.P., avec l'achat et la vente des articles de la branche, les opérations commerciales d'export-import et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille zéro soixante-deux euros (EUR 31.062,-), représenté par cinq cent une (501) actions, de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administrateurs, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social le premier lundi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en deux mille quatre. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéficiaires et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Année sociale, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Kohr, prèdit, cent soixante-sept actions	167 actions
2.- Monsieur Lionel Guehl, prèdit, cent soixante-sept actions	167 actions
3.- et Monsieur Pascal Garijo, prèdit, cent soixante-sept actions	167 actions
Total: cinq cent une actions	501 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de moitié de leur valeur nominale, soit de la somme de quinze mille cinq cent trente et un euros (EUR 15.531,-) par des versements en espèces, si bien que la somme de quinze mille cinq cent trente et un euros (EUR 15.531,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social, soit la somme de quinze mille cinq cent trente et un euros (EUR 15.531,-) sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

1. Monsieur Stéphane Kohr, prènommé.
2. Monsieur Lionel Guehl, prènommé.
3. et Monsieur Pascal Garijo, prènommé.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

3.- L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Stéphane Kohr, prènommé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

4.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Virginie Lagrange, demeurant à F-57970 Yutz, 28, rue Jean Jaurès

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

5.- L'adresse du siège social de la société est fixé à L-4050 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prènom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Kohr, L. Guehl, P. Garijo, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2003, vol. 886, fol. 38, case 12. – Reçu 310,62 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2003.

A. Biel.

(011206.3/203/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.241.

L'an deux mille trois, le cinq mars, à Luxembourg.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée SERVITIA, avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 14.241, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial du Mémorial N°270 du 2 décembre 1976.

Les statuts de la société ont été modifiés comme suit:

* en date du 5 mars 1986 par acte devant M. Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 150 du 6 juin 1986,

* en date du 8 novembre 1988 par acte devant le même notaire, publié au Mémorial C N° 22 du 27 janvier 1989,
 * en date du 5 juillet 1993 par acte devant le même notaire, publié au Mémorial C N° 432 du 17 septembre 1993,
 * en date du 31 août 1993 par acte devant le même notaire, publié au Mémorial C N° 516 du 29 octobre 1993,
 * en date du 4 novembre 1997, par acte devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 100 du 16 février 1998,

* par acte sous seing privé en date du 27 janvier 1999 non publié,

* en date du 27 juin 2000 par acte devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C N° 847 du 18 novembre 2000,

* et pour la dernière fois en date du 11 décembre 2001 par acte devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C N° 1255 du 31 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par M. Claude Deschenaux, de résidence à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stefano Tabanelli, de résidence à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, de résidence à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varient par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

Il résulte de ladite liste de présence que sur 40.000 (quarante mille) actions émises, représentant le capital social total de EUR 1.000.000 (un million d'Euro), toutes les 40.000 (quarante mille) actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

* Changement de dénomination du groupe bancaire d'appartenance de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts (nom du groupe bancaire d'appartenance).

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la référence du groupe bancaire d'appartenance de la Société, et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts afin de remplacer la référence à «IntesaBci» par la référence à «Intesa», de sorte que l'article 4 des statuts se lit désormais comme suit:

Art. 4. L'objet de la société est de rendre des services d'administration, de bureautique et de traitement informatique aux entreprises luxembourgeoises et étrangères. La société peut fournir tous services relatifs à l'administration et à l'archivage des données sous toutes leurs formes. La société peut procéder à toutes opérations mobilières ou immobilières telles que la vente, l'achat et la location des tous biens meubles ou immeubles.

D'une manière générale, la société peut réaliser son objet directement ou indirectement en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet.

La Société fait partie du Groupe Intesa. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la BANQUE D'ITALIE dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président de l'assemblée lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Deschenaux, S. Tabanelli, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 16CS, fol. 83, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

J. Delvaux.

(011346.3/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.241.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2003, actée sous le n° 132 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(011361.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

MON TOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3441 Dudelange, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.266.

STATUTS

L'an deux mille trois, Le vingt et un février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jorge Fonseca, gérant de société, demeurant à L-3733 Rumelange, 47, Cité Kirchberg,
- 2.- et Monsieur René Portante, gérant de société, demeurant à L-3541 Dudelange, 113, rue de la Paix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux couverture, de ferblanterie-zinguerie, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MON TOIT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Jorge Fonseca, prredit, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Monsieur René Portante, prredit, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur René Portante, prredit.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge Fonseca, prèdit.

3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Toutefois jusqu'à une somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) la signature de chaque gérant est suffisante pour engager la société vis à vis des tiers.

4.- Le siège social est établi à L-3441 Dudelange, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Fonseca, R. Portante, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2003, vol. 886, fol. 27, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2003.

A. Biel.

(011207.3/203/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

root eSolutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 92.268.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Andy Bierlair, étudiant, demeurant au 22, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange,
- 2.- Monsieur Serge Rollinger, étudiant, demeurant au 50, rue des Prés, L-7246 Helmsange,
- 3.- Monsieur Olivier Joseph, étudiant, demeurant au 61, rue Henri Entringer, L-1467 Howald,
- 4.- Monsieur Marc Goederich, étudiant, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Schuster, L-9131 Schieren.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal la prestation de services informatiques ainsi que la location, la vente et la réparation de matériels informatiques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de root eSolutions, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Andy Bierlair, préqualifié, cent une parts sociales	101
2.- Monsieur Serge Rollinger, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3.- Monsieur Olivier Joseph, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
4.- Monsieur Marc Goederich, préqualifié, trente-trois parts sociales	33

Total: deux cents parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andy Bierlair, étudiant, demeurant au 22, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Bierlair, S. Rollinger, O. Joseph, M. Goederich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2003, vol. 875, fol. 36, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(011216.3/239/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

**DAMOVO GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. ENTREPRISE SOLUTIONS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.397.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la société tenue le 27 janvier 2003 à 17.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 janvier 2003, que les actionnaires de la Société ont décidé:

- d'approuver et d'accepter la démission de M. Franco Bernabe, demeurant 5, San Nicola da Tolentino, 001087 Roma, Italy, de M. Michal Wittmann, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus et M. Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de leur mandat d'administrateur de la Société et de leur donner pleine et entière décharge de leurs fonctions d'administrateur de la Société;

- de nommer M. Oscar Cicchetti, demeurant 5, San Nicola de Tolentino, 001087 Roma, Italy, comme administrateur de la Société, en remplacement de M. Franco Bernabe, précité;

- de fixer la durée du mandat d'administrateur de M. Oscar Cicchetti, précité, à six (6) années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008;

- de confirmer les mandats d'administrateurs de la Société de M. Pearse Flynn, de M. Graeme Bissett, de M. Bertrand Pivin, de M. Steven Pettit et de M. Colm Smith, les mandats d'administrateur «B» de la Société de M. David Fitzgerald et de M. Nikos Stathopoulos, le mandat d'administrateur «C» de M. Lars Svensson.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Sous le point «divers», il a été soumis aux actionnaires une résolution portant lecture et accusé de réception d'un rapport de la Société, établi par M. Graeme Bissett et M. Pearse Flynn, sur les difficultés auxquelles devaient faire face la Société dans la finalisation de ses comptes et les moyens de résoudre celles-ci.

Faute d'une majorité suffisante, telle que requise par l'article 6.4 des Statuts de la Société, cette résolution n'a pas été adoptée et, par conséquent, il n'a pas été accusé réception dudit rapport par les actionnaires. Une copie dudit rapport sera transmis à chacun des actionnaires par la Société.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011521.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VALSABBIA LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.291.

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée VALSABBIA LUX S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 83.291,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2001, publié au Mémorial C de 2002 page 4735, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 23701.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.084.711,86 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille sept cent onze euros et quatre-vingt-six cents) pour compenser des pertes reportées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2002, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 18.084.711,86 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille sept cent onze euros et quatre-vingt-six cents), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement,

par l'actionnaire majoritaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 18.084.681,72 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-un euros et soixante-douze cents) d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,

et par l'actionnaire minoritaire, par un versement en espèces de EUR 30,14 (trente euros et quatorze cents).

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.084.711,86 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille sept cent onze euros et quatre-vingt-six cents) pour compenser des pertes reportées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2002,

la preuve de l'existence des pertes reportés au 31 décembre 2002, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par une assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 6 février 2003, le bilan au 31 décembre 2002 restant annexé au présent acte,

et ensuite décide d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 18.084.711,86 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille sept cent onze euros et quatre-vingt-six cents),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir la société VALSABBIA INVESTIMENTI S.p.A. avec siège social à Odolo, Italie, inscrite au registre de commerce de Brrescia n° REA0275187, et M. Ruggero Brunori, né à Odolo (BS), le 11 septembre 1958, entrepreneur, demeurant à Gardone Riviera (BS), 2, Via Vittoriale, Italie, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital, comme suit:

° par l'actionnaire majoritaire, la société VALSABBIA INVESTIMENTI S.p.A., précitée, à concurrence de EUR 18.084.681,72 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-un euros et soixante-douze cents), par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de 18.084.681,72 (dix-huit millions quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-un euros et soixante-douze cents), d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il a sur la Société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 18 février 2003,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de EUR 18.084.681,72 est certaine, liquide et exigible et peut être utilisée pour augmenter le capital social de VALSABBIA LUX S.A. de façon à ce que le capital après l'opération d'assainissement, réduction et augmentation, reste inchangé à EUR 6.000.000 représenté par 600.000 actions de EUR 10 chacune.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'assainissement, réduction et augmentation de capital de VALSABBIA LUX S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement;

° par l'actionnaire minoritaire, Mr Ruggero Brunori, prénommé, à concurrence de EUR 30,14 (trente euros et quatorze cents) par un versement en espèces, ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 7.330,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 16CS, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

J. Delvaux.

(011339.1/208/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VIALARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.676.

L'an deux mille trois, le trois mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée VIALARDA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 48.676.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 septembre 1994, publié au Mémorial C 1994, page 24.997.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial C 2002, page 77950.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 119.600 (cent dix-neuf mille six cents euros), représenté par 230 (deux cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 520 (cinq cent vingt euros), chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Francesco Biscarini, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Santini, C. Watteyne, F. Biscarini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 138S, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Delvaux.

(011369.3/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 49.379.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04684 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011407.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 49.379.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04681 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011411.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

WORLDACE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.116.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDACE CORPORATION S.A.

Signature

Un mandataire

(011385.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

GREEN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.341.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 10.00 heures le 29 juin 2001

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
 2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir une perte de 130,21 EUR;
 3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
 4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles;
 5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011390.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

GREEN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 79.341.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 10.00 heures le 1^{er} juillet 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;

3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 17.396,94 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2002;
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011392.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NAUTILUX SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.

R. C. Luxembourg B 66.114.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 3 juin 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
5. Continuation de l'activité de la société;
6. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 4.719,32 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles;
5. L'assemblée générale décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011405.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

4 I INVEST LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.097.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 4 juin 2001

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2001;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir une perte de 419,09 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2001;
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011394.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

4 I INVEST LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.097.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 3 juin 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 1.018,82 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2002;

5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011396.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 72.766.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011402.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

IXODE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de manière extraordinaire le 24 mars 2003

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions du Conseil d'Administration et décide de nommer un nouveau Conseil d'Administration en les personnes de:

- M. Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à 45, rue du Centre, B-6637 Fauvillers;

- M. David de Marco, directeur, demeurant à 12, rue de Medernacht, L-9186 Stegen;

- M. Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du Commissaire aux Comptes et nomme en son remplacement M. Olivier Dorier, employé privé, demeurant à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée donne son agrément sur le transfert du siège social de la société de droit néerlandais DYNAMIC ENTERTAINMENT EUROPE N.V. au 13 Nassaulaan, 2514 JS Den Haag et sur les démissions de ses administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour IXODE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011527.3/045/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

MONTALCINO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 54.587.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 11.00 heures le 7 mai 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir un montant de 957,70 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011404.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

LINDON ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.435.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 25 mars 2003 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg et des sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 25 mars 2003 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour LINDON ASSOCIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011444.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NETCO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 16.00 heures le 5 mars 2001

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir un bénéfice de 6.178,82 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011406.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NETCO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 16.00 heures le 4 mars 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 4.862,99 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2002;

5. L'assemblée décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011409.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

AZTEK INTERNATIONAL (SUCCURSALE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.398.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04696 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011413.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.919.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2003, sont nommés administrateurs:

William M. Ennis,

W. Douglas Munn,

Carol A. Kosel,

Scott K. Terada.

Est nommée commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011414.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

GALIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05370 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011446.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

GALIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05365 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011451.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

MONTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 81.147.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2003, réf. DSO-AC00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(011417.3/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue Saint Vincent.
R. C. Luxembourg B 56.359.

—
Il résulte d'une lettre annexée à la présente que Carlos Alberto Carreira de Abreu a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société avec effet au 17 juin 2002.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05294. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011425.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 69.983.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 11.00 heures le 3 juin 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 2.920,67 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002;
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011461.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 66.384.

Resolution of the board of directors of the Company

The board of directors takes the following resolution, which is signed and dated by all the Directors:

- to appoint and authorise the following individuals as authorised signatories to the Company and on the bank accounts held with BANQUE GENERALE A LUXEMBOURG in the name of the Company.

Mrs Nicola Wallace, authorised signatory

- to remove the following individuals as signatories to the Company and on the bank accounts held with BANQUE GENERALE A LUXEMBOURG in the name of the Company.

Miss Audrey Saunders, director

Mr Claude Beffort, director

Mr Frans Peijster, director

Mr Jean-Jacques Druart, authorised signatory

Mr Christian Tailleur, authorised signatory.

Any two directors or alternatively one director and one authorised signatory may bind the Company signing jointly.

Date: 7 March 2003.

S. Hutchings / M. Baranowski / W. Kamphuijs.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011424.2/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 66.384.

Minutes of the directors' meeting held on 3 March 2003 at the registered office of the Company

In attendance

- Stephen Hutchings, chairman

- Mariusz Baranowski, director

- Wolbert Kamphuijs, director (by conference call).

The chairman opens the meeting at 9 a.m. with the following agenda:

Convocation at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ended December 31, 2002.

Resolution

The chairman mentions that the annual general meeting of shareholders which has to approve the annual accounts for the year ended December 31, 2002 should be held on March 11, 2003.

However, considering that the information required for the finalization of the accounts will not be available before this date, he proposes to postpone the convocation of the annual general meeting to a further date.

As a consequence, the directors decide to not convene the annual general meeting of March 11, 2003 and to postpone the meeting to a further date.

There being no further business, the meeting was closed at 9.30 a.m.

S. Hutchings / M. Baranowski / W. Kamphuijs.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011426.2/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 47.756.

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée et CLYBOUW ET ASSOCIES, AUDIT DE BANQUE ET D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été résilié d'un commun accord avec effet au 30 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2002.

NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Le Gérant Unique

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011468.2/1066/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PI EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 73.259.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of the month of January,
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PI EUROPE 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by a virtue of a proxy given on January 17, 2003, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PI EUROPE 2, S.à r.l., having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on December 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 178 of February 29, 2000, last amended by a notarial deed of May 4, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 643 of September 8, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 73.259 (the «Company»).

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To put the Company into liquidation.
 2. To appoint one liquidator.
 3. To determine the powers to be given to the liquidator, and his remuneration.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Gary Dienst Jr., manager, residing at 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, United States of America, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Company shall be bound by the sole signature of the liquidator and he shall be empowered to represent the Company with respect to third parties, including in court either as plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The remuneration of the liquidator shall be based on his actual work to be performed at rates corresponding to the nature of the duties performed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PI EUROPE 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2003, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PI EUROPE 2, S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 178 du 29 février 2000, et dernièrement modifié par acte notarié du 4 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 8 septembre 2000.

II. La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décider la mise en liquidation de la Société.
 2. Nommer un liquidateur.
 3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur, ainsi que sa rémunération.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en état de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Gary Dienst Jr., manager, résidant 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il considère appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

En l'absence d'autres décisions prises par l'associé unique, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature unique du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout agent public ou notaire.

La rémunération du liquidateur sera basée sur son travail effectué, à des taux correspondant à la nature des tâches accomplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 873, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

J.-J. Wagner.

(011428.4/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

OXYLOGUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.236.

—
EXTRAIT

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 13 mars 2003, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Nomination de Monsieur Jean-Paul Gribaumont demeurant 19, Grand Rue, F-55600 Flassigny, en qualité de deuxième Administrateur-Délégué de la prédite société.

Pour extrait conforme

J.-P. Gribaumont

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011454.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PG EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.606.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of the month of January.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

PG EUROPE 4, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by a virtue of a proxy given on January 17, 2003, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PG EUROPE 3, S.à r.l., having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on December 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 217 of March 20, 2000, last amended by a notarial deed of May 3, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 643 of September 8, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 73.606 (the «Company»).

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To put the Company into liquidation.
 2. To appoint one liquidator.
 3. To determine the powers to be given to the liquidator, and his remuneration.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Gary Dienst Jr., manager, residing at 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, United States of America, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Company shall be bound by the sole signature of the liquidator and he shall be empowered to represent the Company with respect to third parties, including in court either as plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The remuneration of the liquidator shall be based on his actual work to be performed at rates corresponding to the nature of the duties performed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PG EUROPE 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg,
représentée aux fins des présentes par Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2003, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PG EUROPE 3, S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 217 du 20 mars 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 643 du 8 septembre 2000.

II. La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décider la mise en liquidation de la Société.
 2. Nommer un liquidateur.
 3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur, ainsi que sa rémunération.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en état de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mr Gary Dienst Jr., manager, résidant 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il considère appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

En l'absence d'autres décisions prises par l'associé unique, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature unique du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout agent public ou notaire.

La rémunération du liquidateur sera basée sur son travail effectué, à des taux correspondant à la nature des tâches accomplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 873, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

J.-J. Wagner.

(011429.4/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

STRATOS LFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.220.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 mars 2003

ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activités Syrdall, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011533.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PG EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.439.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of the month of January.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PG EUROPE 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by a virtue of a proxy given on January 17, 2003, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PG EUROPE 2, S.à r.l., having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, notary residing in Luxembourg, on December 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 178 of February 29, 2000, last amended by a notarial deed of May 4, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 643 of September 8, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 73.439 (the «Company»).

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To put the Company into liquidation.
 2. To appoint one liquidator.
 3. To determine the powers to be given to the liquidator, and his remuneration.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Gary Dienst Jr., manager, residing at 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, United States of America, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Company shall be bound by the sole signature of the liquidator and he shall be empowered to represent the Company with respect to third parties, including in court either as plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The remuneration of the liquidator shall be based on his actual work to be performed at rates corresponding to the nature of the duties performed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PG EUROPE, 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg,
représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2003 laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PG EUROPE 2, S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 178 du 29 février 2000, et dernièrement modifié par acte notarié du 4 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 8 septembre 2000.

II. La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décider la mise en liquidation de la Société.
 2. Nommer un liquidateur.
 3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur, ainsi que sa rémunération.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en état de liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Gary Dienst Jr., manager, résidant 399 Park Avenue, 25th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il considère appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

En l'absence d'autres décisions prises par l'associé unique, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature unique du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout agent public ou notaire.

La rémunération du liquidateur sera basée sur son travail effectué, à des taux correspondant à la nature des tâches accomplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 873, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2003.

J.-J. Wagner.

(011430.4/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

KREUTZER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.189.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 février 2003, enregistré à Mersch, le 10 mars 2003, volume 423, folio 96, case 3, que la société anonyme holding KREUTZER S.A. ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 19 du 24 janvier 1989, au capital social de trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf cents (EUR 32.014,29), divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding KREUTZER S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 26 mars 2003.

H. Hellinckx.

(011621.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 28.101.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05181 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signatures

(011432.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 83.897.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 20 janvier 2003 au siège social que:

Monsieur Marcel Brenninkmeijer ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet immédiat), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Henri Grisius nommé en remplacement de Monsieur Marcel Brenninkmeijer ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Marcel Brenninkmeijer seront mises à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011436.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PROMOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.863.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 12 septembre 2002 au siège social que:

1. Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont été présentés à l'Assemblée.

2. Le Rapport du Commissaire aux comptes pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont été présentés à l'Assemblée.

3. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels portant sur les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes, ont été unanimement approuvés.

4. Le compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 accuse une perte de EUR 51.388,73 que l'Assemblée a décidé de reporter.

5. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré une perte de plus de trois quarts du capital social.

6. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Pour PROMOINVEST S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AC04713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011586.2/759/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2002

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Ferdinando Cavalli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 avril 2001 comme suit:

Conseil d'administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011442.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

—
Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC04893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(011440.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VOGUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05360 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011448.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VOGUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05363 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011449.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

B.F. MEAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.310.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05373 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011447.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

SALAPARUTA INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 2 juin 2000

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999;
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 1999, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice d'un montant de 513.084,- LUF de l'exercice social clos au 31 décembre 1999, après affectation d'un montant de 125.000,- LUF à la réserve légale;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999;
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011457.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

SALAPARUTA INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 5 juin 2001

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;

4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2001;
5. Continuation de l'activité de la société;
6. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice d'un montant de 1.966,39 EUR de l'exercice social clos au 31 décembre 2000;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2000;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2001;
5. L'assemblée générale décide de continuer la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011458.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

SALAPARUTA INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 61.158.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 8.00 heures le 3 juin 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Continuation de l'activité de la société;
6. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice d'un montant de 6.771,15 EUR de l'exercice social clos au 31 décembre 2001;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2002;
5. L'assemblée générale décide de continuer la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011459.3/766/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

**ARCO, ARCHITECTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCI).**

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R. C. Luxembourg B 63.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(011456.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

AZTEK INTERNATIONAL (SUCCURSALE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.398.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04700 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003. Signature.
(011460.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BENICTIM PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 40.841.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04710 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003. Signature.
(011463.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

J.V. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.284.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 février 2003.

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Alain Renard, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 février 2003.

Les prédites procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de J.V. PARTICIPATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille

entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mars, à quatorze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.999 action
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1 action
Total: trois mille actions	3.000 action

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 5.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain Renard, employé privé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower.

b) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

c) Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né à Trieste (Italie), le 14 décembre 1958, demeurant à L -2146 Luxembourg, 109, rue de Merl.

d) Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, née à Bastogne (Belgique), le 12 septembre 1974, demeurant à L-9748 Eselborn, 1, rue de Mecher.

4.- Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, R. C. Luxembourg B 42.230.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Renard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 138S, fol. 37, case 4. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

F. Baden.

(011485.3/200/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

VENTURE & CAPITAL HOLDING INC. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à 10.00 heures le 1^{er} juillet 2002

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
 2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 156.847,53 EUR;
 3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
 4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2002;
 5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011464.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.283.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 mars 2003 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 28 mars 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011503.3/695/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PROMOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04716 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011465.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

PROMOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04719 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(011466.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ADRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 92.280.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société anonyme INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, société anonyme, R. C. Luxembourg B numéro 10.548, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Pierre Schmit, administrateur directeur et Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe, fondée de pouvoirs, les deux ayant leur adresse professionnelle à la même adresse et

2) la société anonyme PALOMINO S.A., R. C. Luxembourg B numéro 77.010, avec siège social à L-1219, Luxembourg, 23, rue Beaumont,

ici représentée par ses deux administrateurs, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, et Mademoiselle Gabriele Schneider, préqualifiée.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADRIA S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. L'objet principal de la Société consiste dans la prise de participations de sociétés et entreprises dans le monde entier dans le secteur industriel, commercial et financier.

La Société peut financer de toutes manières les sociétés dans lesquelles elle a pris des participations et dans toutes celles dans lesquelles elles n'en a pas prises.

La Société peut prêter tous les services qui lui sont demandés soit par des sociétés à participation, soit par celles dans lesquelles elle n'a pas pris des intérêts.

Ces activités peuvent être exercées par la Société soit directement en y prenant des engagements et responsabilités propres, soit indirectement et par l'intermédiaire d'autres sociétés, entreprises ou entités contrôlées par elle ou auxquelles elle est intéressée de toute autre manière.

Ces activités comprennent la participation à tous commerces ainsi qu'à toutes opérations financières accessoires ou connexes qui sont susceptibles de contribuer à l'épanouissement de ses propres activités, intérêts et desseins.

La Société peut investir dans tous projets de recherches scientifiques et les promouvoir en vue de la création et de l'obtention de toutes propriétés intellectuelles, brevets, droits d'antériorité à des procédés ou dessins industriels, droits d'auteur, exclusivités de savoir faire, marques de fabrique ou de services, logos ou tous autres signes distinctifs de ralliement de clientèle. Elle est admise à acquérir des licences et concessions, comme elle peut en accorder à des tiers.

La Société peut étendre son objet social à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises, tous groupements d'intérêt économiques nationaux ou européens exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. De tels investissements peuvent consister en des acquisitions de titres, valeurs mobilières, ou autres droits par voie de souscription, d'apport, de prise ferme, d'option, d'échange de négociation ou par tout autre mécanisme d'investissement.

L'objet social s'étend à toutes assistances économiques et financières aux sociétés, entreprises et groupements qui représentent un intérêt pour la Société et le groupe de sociétés dont elle fait partie.

Elle peut emprunter, même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer ses propres affaires ou celles des entreprises auxquelles elle s'intéresse.

La Société peut librement développer et faire fructifier ses activités tant au Grand-Duché du Luxembourg que dans tout pays étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. INTERCORP S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix actions	490
2. PALOMINO S.A., préqualifiée, cinq cent dix actions	510
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent (1.800,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Dott. Luigi Agarini, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1936 à Piombino (Livorno) demeurant à 15, via Frua Giuseppe n° 15 Milan;
- Dott. Roberto Mercuri, administrateur de sociétés, né le 27 août 1971 à Lamezia Terme (Catanzaro) demeurant à via Domenichino n°2, Milan;
- M^e Nico Schaeffer, docteur en droit, né le 15 mai 1937 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 205, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires des comparantes pré-mentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 44, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(011475.3/230/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ABERDEEN GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 27.471.

—

Extract from the minutes of the Ordinary General Meeting of shareholders held on 21st February 2003,

at 11.00 a.m. at the registered office

2nd Resolution

That the Directors, namely Martin Gilbert, Peter Hames, Bev Hendry, Christopher Little, David van der Stoep and Hugh Young and the Auditors are hereby fully and totally discharged in respect of their duties during the financial period ended 30 September 2002.

3rd Resolution

That the following persons are re-elected as Directors for the ensuing year:

- Martin Gilbert, Chairman
- Peter Hames
- Bev Hendry
- Christopher Little
- David van der Stoep
- Hugh Young

4th Resolution

That KPMG AUDIT, LUXEMBOURG are hereby re-appointed as Auditors for the ensuing year (to 30 September 2003).

Luxembourg, 24th February 2003.

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A.

G. Abel

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011535.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

COMUL PROFESSIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.960.

—
La société FIDUCOM S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société COMUL PROFESSIONAL S.A. en mettant ainsi fin au contrat de domiciliation et démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2003.

En conséquence, la société FIDUCOM S.A. ne sera désormais plus habilitée à gérer la société COMUL PROFESSIONAL S.A., ni à réceptionner le courrier en son nom et pour son compte à partir de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Van Herck

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011469.2/1066/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

COMPOSOURCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 112.

R. C. Diekirch B 4.631.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(900509.3/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

COMPOSOURCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 112.

R. C. Diekirch B 4.631.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(900508.3/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

COMPOSOURCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 112.

R. C. Diekirch B 4.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(900507.3/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

COMPOSOURCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 112.

R. C. Diekirch B 4.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(900506.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2003.

COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich.
R. C. Diekirch B 4.359.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01845 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900417.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich.
R. C. Diekirch B 4.359.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01844 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900418.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

LOOPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Useldange.
R. C. Diekirch B 6.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 7 février 2003, réf. DSO-AB00021 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900415.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Beckerich.
R. C. Diekirch B 5.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 7 février 2003, réf. DSO-AB00022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900416.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

PHOTO MEDIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8705 Useldange.
R. C. Diekirch B 4.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01852 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900419.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2003.
